

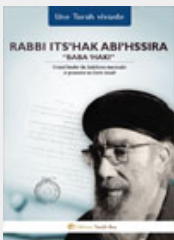


Traité Kiddouchine

Michna 1 - Chapitre 3

ג,א האומר לחברו צא וקדש לי אישה פלונית, הלך וקידשה
לעצמו--מקודשת לשני. וכן האומר לאישה הרי את
מקודשת לי לאחר שלושים יום, ובא אחר וקידשה בתוך
שלושים יום--מקודשת לשני; בת כוהן לישראל, תאכל
בתרומה. מעכשיו ולאחר שלושים יום, ובא אחר וקידשה בתוך
שלושים יום--מקודשת ואינה מקודשת; בת כוהן לישראל, לא
תאכל בתרומה.

Si quelqu'un dit à un autre individu : « Va et consacre-moi la femme une telle comme épouse » et qu'il aille et la consacre à lui-même, elle lui est consacrée. De même s'il dit à la femme : « Te voici consacrée à moi après trente jour » et qu'un autre individu vienne et la consacre à lui-même au cours des trente jours, elle est consacrée au second. Si elle est la fille d'un Juif ordinaire et lui un Cohen, elle est en droit de manger la téréouma. Mais s'il a dit : « Te voici consacrée à moi à partir de maintenant jusqu'après trente jours » et un autre individu est venu et l'a consacrée en cours des trente jours, elle est à la fois consacrée et pas consacrée. Si elle est la fille d'un Juif ordinaire et lui un Cohen, ou elle la fille d'un Cohen et lui un Juif ordinaire, elle n'a pas le droit de manger la téréouma.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions